

COMITE DE SUIVI SPIP : le SNEPAP FSU quitte la table !

Après de longs mois d'échanges et de négociations, les textes statutaires traduisant les engagements de l'administration envers les personnels ont été transmis à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique au mois de mars dernier. La tenue tant attendue d'un CTP-SE le 5 juillet devait concrétiser les attentes et revendications exprimés lors du mouvement social de 2008 ! **Deux ans après ce mouvement, le comité de suivi programmé le 16 juin avait donc une valeur particulière !**

Mais cette date anniversaire est assombrie par la revanche mesquine que la DGAFP prend sur un arbitrage interministériel qui lui a été défavorable! En effet, l'absence de retour des textes statutaires a motivé l'annonce du report de ce CTP-SE ! Pour le SNEPAP FSU, en retardant la parution des décrets, la DGAFP piétine allègrement l'arbitrage du premier ministre ; il est plus que temps de le lui rappeler !

**D'un coté, on nous affirme vouloir avancer vite et de l'autre on nous dit que rien ne presse...
Mais où est donc le pilote ?**

Pour le SNEPAP-FSU, tout report de l'examen des décrets statutaires en CTP-SE est totalement inacceptable !

Totalement inacceptable parce que l'administration a dit aux personnels d'insertion et de probation que leurs revendications étaient enfin entendues et prises en compte !

Totalement inacceptable parce que les engagements de l'Etat sont clairs et doivent être respectés !

Totalement inacceptable parce qu'après avoir subi le choc des réformes législatives successives, les SPIP sont à nouveau en première ligne dans l'application des dispositions de la loi pénitentiaire dans son volet « aménagement de peine ». Ce tournant est majeur et revendiqué de longue date par notre organisation syndicale : donner aux SPIP toute la responsabilité qui est la leur et à leurs missions toute la place qui leur revient !

Mais méfions-nous qu'à vouloir prendre ce tournant, et à défaut de maîtrise du véhicule, la DAP ne se prenne le mur !... Alors encore une fois, où est donc le pilote ?

Aujourd'hui, le SNEPAP-FSU n'a pas participé pas à ce comité de suivi : puisque la colonne centrale de l'édifice tarde à voir le jour, il n'y a pour nous en l'état rien d'autre à discuter !

**Les projets de décrets statutaires doivent se concrétiser !
La fonction publique doit se plier à ce qui a été arbitré !**

**Le SNEPAP-FSU mobilise dès aujourd'hui toutes ses ressources syndicales
et notamment fédérales pour débloquer la situation.**

**Il en appelle officiellement à l'intervention de la Garde des Sceaux pour faire respecter les
engagements que l'Etat a pris envers les personnels d'insertion et de probation.
Nous attendons fermement sa réponse et en tirerons toutes les conséquences !!!**

Paris le 16 juin 2010